



CONSEIL DE QUARTIER MORDACS

JEUDI 30 MAI 2024

DÉROULÉ DE LA RÉUNION

- ❖ Présentation du projet « CARNAVALCADE » du 21 juillet 2024
- ❖ Retour sur l'atelier « projet repas partagé » et les prochaines étapes de ce projet
- ❖ Point sur le carnaval de février 2025.
- ❖ Retour sur la balade urbaine d'avril 2024.
- ❖ À vous la parole : vos propositions et thèmes de travail pour le quartier

INTRODUCTION

- En introduction, Mme CARPE, présidente du bureau du conseil de quartier « Mordacs », a présenté ou excusé les membres du bureau.
- Mme CARPE présente ses condoléances et rend hommage à M. Christian HUGON, citoyen campinois et membre du bureau du Conseil de Quartier des Mordacs qui nous a quittés récemment.
- Mme CARPE a ensuite présenté le déroulé de la réunion et a lancé le premier point.

MEMBRES DU BUREAU PRÉSENTS

Pour les élus

- Mme CARPE
- Mme MUSSOTE-GUEDJ
- Mme AMAR
- Mme CIPRIANO

Pour les citoyens

- Mme LANORE
- M. MEZAR

MEMBRES DU BUREAU ABSENTS

- Mme ADOMO
- M. FAUTRE
- M. DEBARRE
- M. MATEUS
- Mme SANON

HABITANTS

PRÉSENTS :

20 PERSONNES



1. Présentation du projet « Carnavalcade »

Ce point est présenté par M. RAIMBAULT, Directeur Général Adjoint, en charge de la direction des sports, de la vie citoyenne/jeunesse et de la solidarité.

Un moment historique : le passage de la flamme olympique le dimanche 21 juillet

Pour la première fois de son histoire, Champigny va accueillir la flamme olympique, quelques jours avant la cérémonie d'ouverture. Les porteurs de la flamme passeront dans notre ville à partir de 10h. L'itinéraire sera le suivant : passage par le pont de Champigny, rue Albert Thomas, pour continuer sur la rue Louis Talamoni (Nationale 4) et terminera son parcours sur la place Jean Baptiste Clément vers 10h30 (horaires prévisionnels)

Une grande fête tous ensemble :

Au programme

Un défilé de marionnettes géantes, réalisées par la « Compagnie des Grandes Personnes » avec la contribution des habitants. Puis en musique et en couleur, avec les enfants des centres de loisirs, les sportifs campinois, les associations et toutes celles et ceux qui le souhaitent pourront rejoindre le défilé. À l'arrivée du cortège, place Jean-Baptiste Clément, un grand moment festif clôturera le défilé.

Participez à la préparation et au défilé :

Chaque campinoise et chaque Campinois peut participer à la Carnavalcade !

Nous avons besoin de vous pour la réalisation des marionnettes géantes. Devenez porteurs des marionnettes, imaginez des costumes, venez jouer de la musique ou défiler avec votre association, en famille ou entre amis, (à partir de 11 ans). Les plus petits pourront aussi participer à des ateliers menés par la Maison des arts plastiques.

Toutes les idées, savoir-faire et énergies sont les bienvenus !





Habitant : Quel est le coût de cet événement pour la Ville ? Et s'il y a un coût, est-ce que la collectivité pense que cet événement donnera un beau coup de projecteur sur la ville et qu'elle en tirera des bénéfices positifs ?

Réponse Bureau : Cela ne coûtera pas un centime à la collectivité car, par anticipation, la Ville a fait une demande de subvention à la Métropole du Grand Paris. La Métropole a mis à disposition une enveloppe financière globale pour toutes les collectivités accueillant le passage de la flamme et souhaitant organiser des festivités à cette occasion. Le budget global de cet événement est de 180.000 euros, financés par cette subvention.

L'intérêt de cet événement est avant tout de créer un moment de vivre-ensemble, de partage, de rassemblement autour de cet événement planétaire. Il est évident que ce que la Ville et les élus ont souhaité mettre en place aura un impact positif aussi pour l'image de la ville, car nous mettons en place un projet ambitieux et populaire, ce qui ne sera peut-être pas le cas partout sur le parcours de la flamme.

2. Retour sur l'atelier «projet repas partagé » et les prochaines étapes

- **Rappel de la genèse de ce projet :**

Dans le cadre du passage de la flamme olympique sur la ville le 21 juillet prochain, une « Carnavalcade » va être organisée sur l'ensemble de la ville. Cet événement festif et participatif va énormément solliciter les services municipaux, les partenaires et les habitants.

Dans ce contexte, un carnaval dans le quartier des Mordacs, au mois de juin ou de septembre 2024 **pourrait être invisibilisé**. Après un débat au sein du bureau du Conseil de Quartier (février 2024) il en est ressorti les choix suivants :

- **Organiser un autre événement en septembre 2024** pour garder la dynamique initiée par le Carnaval des Mordacs en septembre 2023 : **le choix s'est porté sur un « REPAS PARTAGE »** autour des cuisines du monde le samedi 14 septembre 2024.
- **Positionner le carnaval des Mordacs sur le mois de février 2025**, période qui est celle « officielle » des carnivals, et qui nous laissera un temps de préparation important à partir de la rentrée de septembre, afin de pouvoir mobiliser les partenaires (écoles, C.L.M.E, etc.), en organisant des ateliers avec les habitants et partenaires.

- **Les objectifs du repas partagé :**

- **Promouvoir la convivialité** en instaurant un esprit festif et amical dans le quartier
- **Favoriser les interactions entre les habitants** et renouer les liens sociaux
- **Partager et échanger** sur les différentes traditions culinaires
- Privilégier un temps **intergénérationnel**



- **Les détails du projet :**

- **Le samedi 14 septembre pour le déjeuner sous la forme d'un buffet.**
- Limité à 80 personnes et réservé aux habitants des Mordacs (pas de limite d'âge).
- Les boissons et ustensiles sont à la charge du service Vie des quartiers et Démocratie Participative.
- Chaque participant apporte un plat de son choix qu'il précisera le jour de l'inscription : avec liste détaillée des ingrédients (prévention contre des allergènes éventuels).
- Animations prévues (en cours de réflexion).
- **Inscriptions ouvertes du 19 août au 08 septembre** (par mail ou téléphone).

3. Point sur le carnaval des Mordacs de Février 2025

- Dans le cadre du passage de la flamme olympique sur la ville le 21 juillet prochain, une « Carnavalcade » va être organisée sur l'ensemble de la ville. Cet événement festif et participatif va énormément solliciter les services municipaux, les partenaires et les habitants.
- Dans ce contexte, un carnaval dans le quartier des Mordacs, au mois de juin ou de septembre 2024 pourrait être invisibilisé et être « redondant ».

C'est pourquoi le bureau du Conseil de Quartier a validé :

Relance du projet « Carnaval des Mordacs » pour Février 2025...

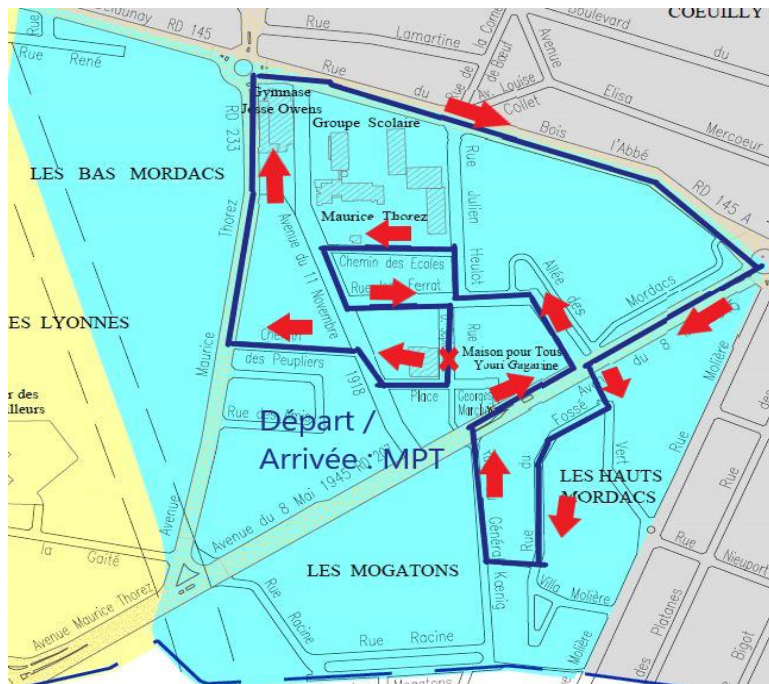
...des ateliers de travail avec le bureau du Conseil de Quartier et les habitants seront prévus à partir de la rentrée de septembre

4. Retour sur la balade urbaine du 30 avril 2024

Les membres du Bureau, les services techniques de la Ville, les bailleurs sociaux (Paris Habitat, IDF Habitat) et des habitants du quartier ont participé à une balade urbaine le Mardi 30 avril 2024 à 18h30.

Les points d'attention observés ont été consignés le jour même par le service Vie des Quartiers, photos à l'appui. Les constats ont été aussi pris en compte par les services techniques et autres partenaires présents et seront traités pour les problématiques « légères » (trou dans la voirie...) à moyen terme (en les intégrant dans le planning des interventions déjà prévues), et à plus long terme pour les problématiques nécessitant une étude préalable.

Itinéraire de la balade urbaine :



Lors du Conseil de quartier, les points d'attention ont été présentés sous la forme suivante :



Les principaux lieux de vigilance constatés lors de cette balade urbaine :

- La résidence du Plateau (stationnement gênant devant sortie de la résidence et matérialisation au sol)
- L'avenue du 11 novembre 1918 (affaissement de chaussée et propreté)
- Le square Jesse Owens



- La villa Molière et rue du Fossé Vert, problématique de circulation et de stationnement gênant.

N.B : Mme Carpe présente 2 slides qui concernent la répartition des différentes compétences entre les différents niveaux de collectivités (collectivités dans l'environnement proche de notre ville). Vous les retrouverez sur le PowerPoint qui a été présenté pendant le Conseil de Quartier et qui est disponible sur la plateforme participative de la Ville : <https://consultations.champigny-sur-marne.fr/les-conseils-de-quartier>

Habitant : Le stationnement et la circulation ne font pas partie des compétences du bailleur ?

Réponse Bureau : Tout ce qui concerne l'intérieur d'une résidence, que ce soit en termes de propreté, de sécurité, de stationnement est de la compétence du bailleur.

Habitant : La sécurité de la résidence du Plateau est toujours une grande problématique, avec des voitures mal stationnées notamment, bloquant l'accès aux poubelles et empêchant le passage potentiel des pompiers en cas d'incident. Il y a eu un rendez-vous entre le bailleur et les élus, mais nous ne savons pas ce qui a été décidé, à savoir si la police municipale peut intervenir sur nos problèmes de stationnement comme le demandait le bailleur.

Réponse cabinet du Maire : Les policiers municipaux peuvent pénétrer sur le patrimoine des bailleurs pour effectuer des patrouilles, comme ils le font actuellement. Certaines patrouilles se font même avec les bailleurs car certains bailleurs de la ville (pas IDF habitat, bailleur de la résidence du Plateau) font partie du GPIS (Groupement Parisien Inter-Bailleurs de Sécurité). Ce groupement met en place des agents de sécurité qui patrouillent sur le patrimoine des bailleurs membres, en étroite collaboration avec la police municipale. Vous pouvez sans problème contacter la Police Municipale pour une intervention sur la résidence si besoin, elle interviendra si le bailleur l'autorise. Le patrimoine des bailleurs est privé, le droit n'autorise pas la collectivité à fixer les règles de stationnement sur un espace privé, ce qui est à la charge des bailleurs. Pour ce qui est des retraits de voitures, c'est la Police Nationale qui pourra intervenir sur ces espaces privés.

Habitant : La mairie est membre du conseil d'administration du bailleur IDF, vous devez avoir aussi une autorité pour répondre aux doléances des citoyens et agir auprès d'IDF habitat.

Réponse Bureau : La ville possède des voix au conseil d'administration mais il y a seulement deux voix portées par la mairie dans un conseil de 15/16 personnes. Nous n'avons donc que peu de marge de manœuvre sur les décisions du bailleur. Vous pouvez demander des comptes aux résidents qui sont vos représentants au conseil d'administration.

Habitant : Il faut des sanctions et des amendes pour empêcher les gens de continuer ces incivilités de stationnement.

Réponse Bureau : Bien entendu, mais c'est au bailleur de gérer cela, de faire appel à la Police Nationale et un fourrieriste.

N.B : Mme Carpe fait un petit rappel d'un événement qui a eu lieu sur le quartier, le samedi 25 mai, la brocante des Mordacs, qui s'est très bien déroulée. 70 exposants étaient présents tout au long de la journée pour ce moment convivial de quartier. Le conseil de quartier a coopéré à l'organisation de ce temps fort annuel du quartier, principalement sur la communication autour de l'événement.



5. A vous la parole : Vos questions et propositions pour le quartier

Habitant : Je représente ma fille qui habite dans les nouvelles constructions qui se situent sur la voie Sonia Delaunay. Il y a une situation très embarrassante pour ces résidents, car il y a un dépôt de débris très important rue René, une impasse juste derrière ces nouveaux bâtiments. Les gens se sont plaints auprès de M. Le Maire, mais sans réponse. Cette zone extérieure à la résidence, fait partie de l'ancien projet VDO. Depuis des années, cette zone est à moitié abandonnée et, le lieu des incivilités des gens. De plus, l'entrée du parking de cette résidence est gênée par un trou (anciennement, un arbre était situé là.). À qui appartient tout ce secteur qui ressemble à un no mans land ?

Réponse Bureau : Nous allons nous renseigner pour savoir à qui appartient cet espace et étudier avec nos services la problématique que vous soulevez afin de trouver une solution. Avez-vous fait des signalements sur l'application ? Cela permettra une prise en charge réactive de ces problèmes par nos services ou par les services compétents si cela est du ressort d'une autre administration.

Habitant : Cela m'amène à poser aussi une question sur le futur aménagement de la V.D.O. Ces terrains et ce projet qui existent depuis longtemps sont toujours des terrains vagues. Qu'est-il prévu d'y faire ? Il faut aussi informer les gens sur le devenir de ces terrains, car on se pose énormément de questions.

Je pense qu'il y a aussi un problème avec les containers souterrains qui ne sont pas assez grands, dans les résidences de ce quartier et c'est pourquoi les gens, ensuite, laissent leurs poubelles dehors. Ces problèmes engendrent aussi la présence de nuisibles.

Réponse Bureau : Concernant la V.D.O, les informations actuelles sur les futures perspectives sont à retrouver sur :

<https://www.champignysurmarne.fr/grands-projets/voie-de-desserte-orientale>

6. EN CONCLUSION

Madame Carpe et les membres du bureau remercient les habitants pour leur présence lors de ce conseil de quartier. Le PowerPoint de cette réunion est disponible sur le site « Je Participe » de la Ville, au sein de la page dédiée au Conseil de quartier (<https://consultations.champigny-sur-marne.fr/>).

Madame Carpe rappelle que si les participants souhaitent nous rejoindre dans un groupe de travail, ils peuvent laisser leurs coordonnées sur les fiches de renseignements distribuées ou contacter par mail le service Vie des Quartiers et Démocratie Participative (viedesquartiers@mairie-champigny94.fr).